



RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00081

Numéro SIREN : 377 530 563

Nom ou dénomination : GROUPE Y AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2015 sous le numéro de dépôt 2964

Greffé du tribunal de commerce de NIORT

18 RUE MARCEL PAUL
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658
www.greffe-te-niort.fr

ACTY

CS 18421

53 R des Marais

79024 NIORT CEDEX 9

Nos références : / LARNAC

NIORT, le 19 Octobre 2015

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 377 530 563
Numéro de gestion : 1990 B 00081
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : GROUPE Y AUDIT
Adresse : 53, RUE des Marais
79000 NIORT

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2964
Date du dépôt: 19/10/2015

- *Acte en date du :* 30/09/2015

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Décision: Changement de président

Le Greffier,



GROUPE Y AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €

**Siège social : 53 rue des Marais
79000 NIORT**

377 530 563 RCS NIORT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le trente septembre, à seize heures trente,

Les associés de la société GROUPE Y AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 21 septembre 2015 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul COUSIN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Pierre RONDEAU, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre contre décharge en date du 21 septembre 2015, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 000 actions sur les 500 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,*
- *Fixation de la rémunération du nouveau Président,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul COUSIN de ses fonctions de Président de la Société à compter du 30 septembre 2015 à minuit et décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} octobre 2015 :

Monsieur Emmanuel BOQUIEN

né le 20 mars 1955 à NANTES (Loire-Atlantique)

de nationalité française

demeurant 80 rue Chanzy – 85000 LA ROCHE SUR YON

Le Président est investi, conformément à l'article 15 des statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Emmanuel BOQUIEN ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Président de la Société.

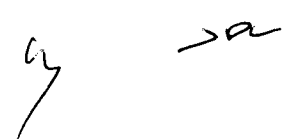
En outre, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Handwritten signature and initials at the bottom right of the page.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

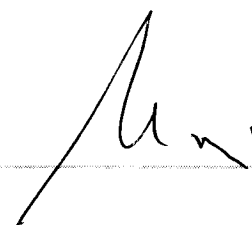
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire et le Président nommé en séance.

Le Président démissionnaire,
Jean-Paul COUSIN



Le Président nommé en séance à compter du 1^{er} octobre 2015,
Emmanuel BOQUIEN¹

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*



¹ Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».